



ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2015-015

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Considérant la demande de stationnement effectuée par la société « Les déménageurs Bretons » pour effectuer le déménagement de d'un appartement de la propriété située 123, rue de l'Europe, dans des conditions normales de sécurité, il convient de régler la circulation,

ARRETONS

Article 1er : La société « Les déménageurs Bretons » est autorisée à occuper le domaine public le jeudi 7 mai 2015, en occupant la RUE DE L'EUROPE, au niveau du n° 123, sur 10 ml environ.

Article 3 : La mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par la société « Les déménageurs bretons ».

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 5 mai 2015

Le Maire,
Jean-Daniel SIMON